



ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

ÉCOLE DU PLATEAU

NOUS VISIONS LES ÉTOILES DEPUIS 25 ANS!

RÉVISION AU 1^{ER} NOVEMBRE 2023

Code de vie de l'école du Plateau

Dans le but de répondre aux énoncés de son projet éducatif :

- Engagement
- Respect
- Collaboration.

L'équipe scolaire présente un code de vie, qui permet à tous de s'épanouir. Nous désirons transmettre aux élèves de l'école du Plateau, de saines habitudes de vie et l'acquisition de savoir-être pour devenir un citoyen et citoyenne responsable.

voir les ajouts surlignés en jaune : ces changements ont fait l'objet d'une résolution

au conseil d'établissement lors de la séance du 1^{er} novembre 2023 : résolution : CE_23-24-14

Règles	Raisons
1. Je m'engage à respecter la propreté des lieux et le matériel mis à ma disposition.	<ul style="list-style-type: none">▪ Développer sa responsabilité environnementale;▪ Assurer son bien-être;▪ Assurer sa sécurité;▪ Permettre aux autres élèves d'utiliser le matériel.
2. Je m'engage à apporter seulement les objets autorisés par l'équipe-école.	<ul style="list-style-type: none">▪ Assurer sa sécurité;▪ Favoriser un climat agréable;▪ Développer le sens des responsabilités et du partage. <p>***Voir nouvelle directive ministérielle d'octobre 2023 au verso***</p>
3. Je m'engage à respecter tous les élèves ou les adultes de l'école dans mes paroles et mes gestes.	<ul style="list-style-type: none">▪ Créer un climat favorable d'apprentissage;▪ Éviter les conflits et les blessures;▪ Maintenir l'estime de soi;▪ S'ouvrir à la différence.▪ Assurer la sécurité de tous;▪ Respecter les intervenants;
4. Je m'engage à avoir une tenue convenable pour la vie scolaire.	<ul style="list-style-type: none">▪ Promouvoir une image positive;▪ Bénéficier du confort;▪ Préserver sa santé;▪ Favoriser la sécurité;▪ Maintenir l'estime de soi.
5. En tout temps, je circule calmement et je garde le silence à l'entrée dans l'école, dans les corridors et les escaliers. <i>*les chuchotements seront tolérés le midi dans les déplacements et après 15 h 45 au service de garde dans les corridors*</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ Favoriser un bon climat d'apprentissage à l'école;▪ Entendre les consignes des intervenants;▪ Assurer un climat favorable à l'apprentissage;▪ Assurer la sécurité;▪ Respecter le personnel au travail.

*****NOUVELLE DIRECTIVE MINISTÉRIELLE DU 1^{ER} OCTOBRE 2023**

Règle :

Une interdiction est émise pour l'utilisation du cellulaire, des écouteurs, montres intelligentes et des autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés de l'enseignement de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire, sauf lorsque cette utilisation est requise par les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant, par l'état de santé d'un élève ou par les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Gestion par la direction et l'équipe école :

Le ou les appareils seront temporairement confisqués et remis dès que possible aux parents de l'élève.